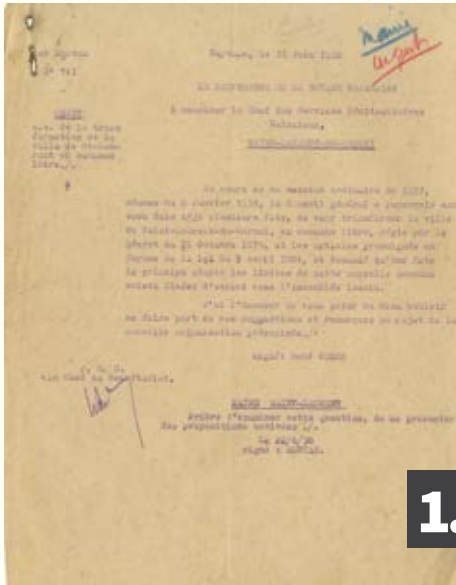


DOCUMENTS D'ARCHIVES

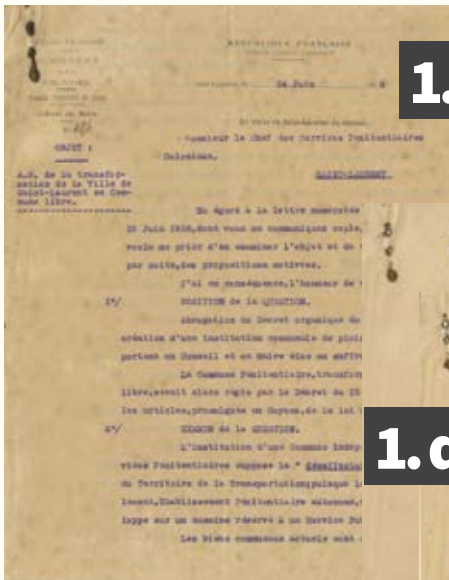
TRANSFORMATION DE LA COMMUNE PÉNITENTIAIRE EN COMMUNE DE PLEIN EXERCICE | 1949 - 1950



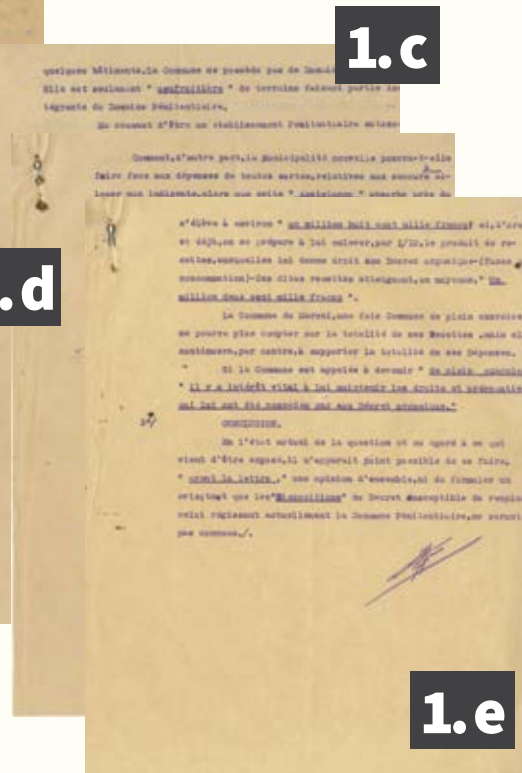
A l'occasion des 70 ans de la commune, découvrez les documents d'archives sur la transformation de la commune pénitentiaire en commune de plein exercice | 1949 - 1950



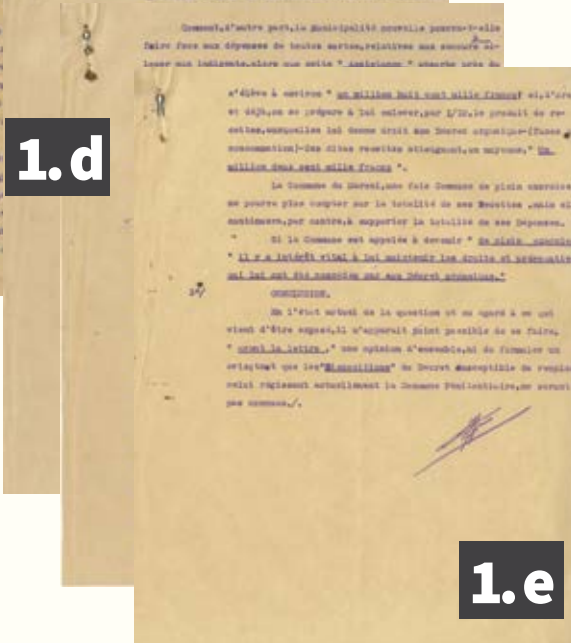
1.a



1.b



1.c



1.d

1: Echange entre le Gouverneur de la Guyane Française et le Maire de Saint-Laurent sur « la transformation de la ville de St-Laurent en commune libre »

Juin 1938

Saint-Laurent, dès son origine en 1858, est unique, de part sa création pour et par le baigne. Le journaliste Georges Le Fèvre la qualifiait de 'création administrative'. Le décret du 16 mars 1880 lui donne l'appellation de « Commune pénitentiaire du Maroni », gérée par l'administration pénitentiaire, et donc l'Etat : par le Ministère de la Marine et des Colonies, devenu Ministère des Colonies.

En 1938 déjà, (suite aux recommandations du Conseil Général, à Cayenne), le Gouverneur VEBER demande au chef des services pénitentiaires ses « suggestions et remarques » pour la transformation de Saint-Laurent du Maroni en commune libre. Le Maire de Saint-Laurent à cette date, André LE MARCHAND, transmet alors sa réponse au chef de l'AP.

1er Bureau

N° 741

René Veber
Cayenne, le 16 Juin 1938

Mairie
Le Gauth

LE GOUVERNEUR DE LA GUYANE FRANÇAISE

à Monsieur le Chef des Services Pénitentiaires
Coloniaux,

SAINTE-LAURENT-DU-MARONI

OBJET

a.s. de la transformation de la ville de St-Laurent en commune libre./.

8

Au cours de sa session ordinaire de 1937, séance du 8 Janvier 1938, le Conseil général a renouvelé son voeu émis déjà plusieurs fois, de voir transformer la ville de Saint-Laurent-du-Maroni, en commune libre, régie par le Décret du 15 Octobre 1879, et les articles promulgués en Guyane de la loi du 5 Avril 1884, et demandé qu'une fois le principe adopté les limites de cette nouvelle commune soient fixées d'accord avec l'Assemblée locale.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire part de vos suggestions et remarques au sujet de la nouvelle organisation préconisée./.

signé: René VEBER

P. C. C.
*Le Chef du Secrétariat,

W. Sontag

MAIRE SAINT-LAURENT

Prière d'examiner cette question, de me présenter des propositions motivées ./.

Le 22/6/38
signé : SONTAG.

1.a

GUYANE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES
COLONIES

Commune Pénitentiaire de Maroni

Cabinet du Maire

N° 38/c

OBJET :

A.S. de la transformation de la Ville de Saint-Laurent en Commune libre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Saint Laurent, le 24 Juin 1938

Le Maire de Saint-Laurent-du-Maroni

À Monsieur le Chef des Services Pénitentiaires

Coloniaux.

SAINT-LAURENT

Eu égard à la lettre numérotée 74I, en date du 16 Juin 1938, dont vous me communiquez copie, vous avez bien voulu me prier d'en examiner l'objet et de vous présenter, par suite, des propositions motivées.

J'ai en conséquence, l'honneur de vous exposer :

1°/ POSITION de la QUESTION.

Abrogation du Décret organique du 16 Mars 1880 et création d'une institution communale de plein exercice comportant un Conseil et un Maire élus au suffrage universel.

La Commune Pénitentiaire, transformée en Commune libre, serait alors régie par le Décret du 15 Octobre 1879 et les articles, promulgués en Guyane, de la loi du 5 Avril 1884.

2°/ EXAMEN de la QUESTION.

L'institution d'une Commune indépendante des Services Pénitentiaires suppose la "désaffectation préalable" du Territoire de la Transportation; puisque la Commune actuellement, Etablissement Pénitentiaire autonome, vit et se développe sur un domaine réservé à un Service Public.

Les biens communaux actuels sont constitués par

1.b

quelques bâtiments. La Commune ne possède pas de Domaine foncier. Elle est seulement "usufruitière" de terrains faisant partie intégrante du Domaine Pénitentiaire.

En cessant d'être un établissement Pénitentiaire autonome, la Commune perdrait son usufruit; l'Etat recouvrant la jouissance de fonds qui n'ont pas cessé de faire partie de son Domaine privé.

Sila désaffectation de la partie la plus importante du Territoire de la Transportation est envisagée en vue de son "aliénation" au profit d'une Municipalité nouvelle; ladite aliénation ne saurait être opérée que "à titre onéreux" eu égard aux dépenses considérables effectuées par l'Etat.

En effet :

Une notable partie des biens de la Commune "bâtiments, places, -rues, -etc" étaient et sont demeurés "Propriété de l'Etat."

Edifiées ou construites par la main d'oeuvre pénale, à la charge du Budget Pénitentiaire; ils furent mis, au fur et à mesure des possibilités, à la disposition du Service Communal.

Entre autre exemple :

L'Usine de Saint-Maurice, source principale de revenus pour la Commune, fut longtemps gérée pour le compte de l'Administration Pénitentiaire.

Elle doit être encore, à l'heure actuelle, considérée comme étant et restant une dépendance des Services Pénitentiaires relevant directement de ceux-ci et dont l'usufruit seul est un bien communal.

Par voie de conséquence, les intérêts communaux sont au point de vue domanial, "intimement liés à ceux de l'Etat."

1.c

Comment, d'autre part, la Municipalité nouvelle pourra-t-elle faire face aux dépenses de toutes sortes, relatives aux secours à allouer aux indigents, alors que cette "Assistance" absorbe près du 1/6 des possibilités budgétaires.

En effet :

Le bague étant supprimé et la Commune devenant de plein exercice, la nouvelle municipalité ne pourra plus compter sur les ressources que lui offrent les dépenses effectuées par les Fonctionnaires métropolitains, civils et militaires.

La Commune, devenue libre, ne pourra, non plus, compter sur la totalité de certaines taxes auxquelles lui donne actuellement droit son Décret organique du 16 Mars 1880; notamment la taxe de consommation sur les tabacs et spiritueux; soit pour ce seul article, une moyenne annuelle de "un million de francs."

Il apparaît superfétatoire de vouloir exposer ici la totalité des charges du Budget communal.

Mais il est indispensable, par contre, en vue de contrebalancer l'opinion émise par le Conseil Général; lequel se croit lésé par l'attribution, au Budget du Maroni, de la totalité des taxes de consommation; de citer quelques dépenses :

ENSEIGNEMENT	135.715,00
POLICE.....	144.225,00
HOSPITALISATION-(Indigents de toutes catégories-Secours)-.....	109.894,88
SOLDE et ACCESSOIRES de SOLDE du Desservant Ecclésiastique.....	12.000,00
Soit ensemble, pour 4 articles du Budget et par an.....	401.834,88

dépense que supporte seule et en totalité la Commune du Maroni.

Comment, en effet, pourrait-on songer, après l'abrogation du Décret du 16 Mars 1880, à équilibrer un Budget qui, en Dépenses,

s'élève à environ " un million huit cent mille francs, si, d'ores et déjà, on se prépare à lui enlever, par I/IO, le produit de recettes, auxquelles lui donne droit son Décret organique-(Taxes de consommation)-Ces dites recettes atteignant, en moyenne, " Un million deux cent mille francs ".

La Commune du Maroni, une fois Commune de plein exercice, ne pourra plus compter sur la totalité de ses Recettes, mais elle continuera, par contre, à supporter la totalité de ses Dépenses.

Si la Commune est appelée à devenir " de plein exercice, " il y a intérêt vital à lui maintenir les droits et prérogatives qui lui ont été concédés par son Décret organique."

3°/

CONCLUSION.

En l'état actuel de la question et eu égard à ce qui vient d'être exposé, il n'apparaît point possible de se faire, " avant la lettre ", une opinion d'ensemble, ni de formuler un avis; tant que les "Dispositions" du Décret susceptible de remplacer celui régissant actuellement la Commune Pénitentiaire, ne seront pas connues./.

DOCUMENTS D'ARCHIVES

TRANSFORMATION DE LA COMMUNE PÉNITENTIAIRE EN COMMUNE DE PLEIN EXERCICE | 1949 - 1950



Ville de
Saint-Laurent du Maroni
1949 - 2019

A l'occasion des 70 ans de la commune, découvrez les documents d'archives sur la transformation de la commune pénitentiaire en commune de plein exercice | 1949 - 1950

2 : Article de la revue
PARALLELE 5 de Juin 1950



99 NOS COMMUNES

SAINT-LAURENT Commune de plein exercice

SAINT-LAURENT-DU-MARONI n'est plus la commune pénitentiaire du Maroni...

Ainsi a été décidé le décret du 9 novembre 1949...

L'importance du décret du 9 novembre 1949 est donc double...

Au moment où la nouvelle commune de Saint-Laurent-du-Maroni fait ses premiers pas...

pas oublier que le foot-ball est un sport viril et qu'un réflexe malheureux ne doit pas être confondu avec un acte prémédité.

Enfin, nous souhaitons voir disparaître les incidents qui, chaque dimanche, touchent les rencontres et forment des vœux pour que les jeux du stade ne se transforment pas en jeux de cirque...

Cyclisme

Le premier Mai a été marqué par une course cycliste Cayenne-Rochambault-Cayenne...

En attendant les coureurs, 2 équipes de football, sans prétention, nous amuseront plus qu'elles nous passionneront.

Enfin, après 70 minutes d'attente, ce qui laisserait supposer que sauteurs et coureurs avaient fait une petite halte en route pour se décalotter...

J'ai eu l'impression que le vainqueur portait un magnifique maillot blanc et rouge... J'aurais voulu être plus précis et donner la couleur du vélo, hélas...

GEVEHEL

NOTA. — En dernière heure, nous apprenons que le vainqueur répond au nom de Bazaret, qu'il a 18 ans et qu'il espère faire mieux la prochaine fois...

En outre, le spécialiste de cette rubrique, en attendant que « Parallèle 5 » aie une voiture neuve à sa disposition, s'entraîne fermement en vélo pour être en mesure, lors de la prochaine épreuve cycliste, de pouvoir suivre la course de bout en bout...

G. V. L.

pas, il est bon de connaître son passé, son héritage pour pouvoir construire le présent et épiloguer sur son avenir.

L'ancienne colonie de la Guyane présentait cette particularité d'avoir deux capitales: une capitale administrative, Cayenne...

Ces deux hauts fonctionnaires n'ont jamais, à de très rares exceptions près, — ce peut, hélas, le regretter — coopéré à une œuvre d'ensemble commune.

Saint-Laurent connaissait, de ce fait, des institutions particulières.

La Commune Pénitentiaire du Maroni entra en exercice à la date du 15 Septembre 1880. Le Directeur de l'Administration pénitentiaire installait un maire désigné auquel était adjoint une commission municipale.

Les séances n'étaient pas publiques. Les débats ne pouvaient être publiés qu'avec l'approbation du Gouverneur.



Vue de l'ancienne résidence du Directeur de l'Administration Pénitentiaire

Telle était l'ossature administrative de la commune pénitentiaire du Maroni qui n'était pas représentée au Conseil général de la Guyane institués par le décret du 23 Décembre 1878.

Pendant toute cette époque, cette région a vécu de la main-d'œuvre pénale et par la main-d'œuvre pénale. C'est cette main-d'œuvre qui, à l'époque heureuse de 1900, traçait la ville de Saint-Laurent, lui donnait un aspect coquet et agréable en construisant, entourés de jardins, les maisons de « quartier officiel ».

Les camps de travail de saint Louis, Saint-Jean, Charveine, les flattes... etc... approvisionnaient largement le marché local en légumes, fruits, viande, poissons.

Un artisanat local se créait qui consistait en un vrai succès en dehors des frontières de la Guyane.

Des bateaux d'un bon tonnage approchaient régulièrement un approvisionnement plus que suffisant.

Cette activité était sans doute quelque

peu facile. Elle reposait sur le bagne. La suppression de cette institution devait lui porter un rude coup.

C'est en effet chose faite puisque le 12 février 1970 la population de Saint-Laurent allait pour être, pour la première fois, son Conseil Municipal saillant les dispositions législatives et réglementaires fixant le régime municipal dans le département de la Guyane Française.

L'article 4 du décret du 9 novembre 1949 stipule notamment que les limites de la commune sont celles de l'ancien territoire pénitentiaire, c'est à dire qu'elle englobe en plus de l'agglomération de Saint-Laurent qui compte près de 2.000 habitants, les camps de St-Louis, St-Jean, St-Maurice, Charveine, le nouveau camp... les flattes total environ une superficie de 640 km2.

Très bien située dans l'abrupt d'un rocher du Maroni, Saint-Laurent prendrait volontiers figure d'un grand port et même, si le sort la favorisait, de Capitale économique de la Guyane.

Le Maroni est là, toujours égal à lui-même et pourtant d'aspect toujours changeant. Son flot large de 2 kms, parfois d'une apparence immobile, parfois montrant des crocs blancs, terrant des canots bœufs ou bœufs, passe sereinement avec lui a-sez de courage, de fureur, de dynamisme pour disperser les bœufs insaisissables du tenant courant Nord équator.

Si aujourd'hui on ne trouve que des vestiges, ces vestiges sont assez probants et les souvenirs assez précis pour que demain on puisse voir tracteurs et buffles, camions et charrettes rôler sur ces terres leur raison d'être, leur richesse d'autrefois, recréer une activité économique certaine.

Ressources forestières ensuite, incalculables. Ressources d'autant plus grandes que les bois, sans grands frais, peuvent être avec les moyens modernes et les voies d'eau naturelles, parfaitement utilisables, exploités dans leur domaine propre. Ressources d'autant plus riches que le Maroni en permet l'évacuation. Si les forêts ont été exploitées dans les années immédiates de Saint-Laurent, elles sont encore assez denses pour permettre une exploitation rationnelle et industrielle.

Ressources industrielles enfin. Elles sont possibles si l'on comprend dans le mot industrie une distillerie, une briquetterie qui, momentanément formées, n'aspirent qu'à rouvrir leurs portes.

Toutes ces richesses existent, d'autres peuvent être exploitées.

Il n'en faut vraiment pas davantage pour faire de Saint-Laurent la prochaine capitale économique de la Guyane. Beau-coup de Guyanais reprochaient à Saint-Laurent d'être « au bout du monde », et certains fonctionnaires métropolitains cherchaient à éviter une éventuelle affectation à Saint-Laurent lorsqu'ils apprennaient que les lettres mettaient plusieurs semaines à parvenir de métropole.

C'est un inconvénient grave, tant au point de vue personnel qu'au point de vue administratif.

Cet inconvénient n'est plus qu'un mauvais souvenir. Retié régulièrement deux fois par semaine à Cayenne par avion Saint-Laurent est désormais une ville beaucoup plus sympathique, Saint-Laurent possède un port et un aéroport. C'est donc une voie favorisée. Elle le sera encore davantage lorsqu'elle sera reliée par la route directement à Cayenne. Il est sûr qu'elle n'aurait pas tardé à mourir.

Certes, tout n'est pas parfait et on entend fréquemment des mélancoliques se plaindre du manque de ravitaillement et de la cherté de la vie, pendant que d'autres sont pressés de bénéficier des avantages de l'électricité qui pourtant ne va pas tarder, et que les jeunes regrettent le manque de distractions...

Mais ces critiques n'ont de valable qu'en ce qu'elles montrent que les habitants de Saint-Laurent ont conscience que leur ville de naissance ou d'adoption mérite une meilleure place. Cette place, la nature la lui accorde très volontiers et très généreusement. Il ne restait qu'à s'en saisir. Et maintenant au travail.

L'électrification à Saint-Laurent

Saint-Laurent-du-Maroni a désormais l'électricité...

C'est qui, autrefois, ont connu Saint-Laurent s'étonneront, sans doute, de cette nouvelle qui, pour eux, n'est pas neuve.

Saint-Laurent connaissait effectivement, et depuis longtemps, les avantages de courant électrique. Depuis trop longtemps, sans doute... car la vieille chaudière était trop vieille... et n'arrivait plus à satisfaire les abonnés pourtant peu exigeants.

Saint-Laurent était compris, depuis le début, dans le plan d'électrification des communes de la Guyane; mais, pendant plusieurs mois, il semblait sur le « zombi maléfique » s'acharnant sur les approvisionnements indispensables.

Le « zombi » fut résorbé, assenti grâce à l'énergie des équipes d'électriciens et aussi par l'arrivée de tous les « boules ».

Tout était là... toutes les difficultés tombèrent. On vit alors les progrès rapides. M. RENEY et son équipe, M. KLOCK et son équipe rivalisaient d'ardeur.

Des paris étaient faits et toujours gagnés par les plus optimistes.

Un stimulant nouveau se précisa. L'arrivée à Saint-Laurent de M. Robert Vigon, Préfet de la Guyane était fixée au Mardi 16 mai.

Cette date écourtait d'au moins une semaine les délais prévus.

Peu importe, l'honneur du métier en jeu, un électricien brûle les étapes.

Le 16 mai au soir, sans aucun assés préalable, la nouvelle centrale électrique éclairait Saint-Laurent.

Messieurs les électriciens ! Merci, et, à tous, nos plus sincères félicitations.

2.a

DOCUMENTS D'ARCHIVES

TRANSFORMATION DE LA COMMUNE PÉNITENTIAIRE EN COMMUNE DE PLEIN EXERCICE | 1949 - 1950



Ville de
Saint-Laurent du Maroni
1949 - 2019

A l'occasion des 70 ans de la commune, découvrez les documents d'archives sur la transformation de la commune pénitentiaire en commune de plein exercice | 1949 - 1950

3.a

Liste nominative des Administrateurs de la Commune Pénitentiaire de Maroni n° du 1er Mai 1912 au 31 Décembre 1948

1912	1920	1928
M.M. Jarry	M.M. Dipe	M.M. Bertoni
Tell	Deseu	Ussid
1936	1944	1950
M.M. Tell	M.M. Masse	M.M. Ussid
Grilh	Gendarme	Douve
Jarry	Lovigne	
1941	1949	1950
M.M. Grilh	M.M. Gendarme	M.M. Douve
Tell	Vitalien	Barbé
Jarry		
1948	1949	1950
M.M. Jarry	M.M. Vitalien	M.M. Barbé
Grilh	Custox	Dolmas
Tell		
1949	1950	1950
M.M. Tell	M.M. Custox	M.M. Dolmas
Grilh	Gendarme	

3.b

1949-1950

M. Nocard

M.14

Dollacme, 1^{er} adjoint pp. du Maire (15/10/19)

Dolmas

1949-1946

M. JAFFAY (Oscar) 2nd Chef de Bureau, pour compter du 1er Janv. 1949 au 5 Mars 1946

1946

Michel Jean, Coordonnateur pp. pour compter du 5 Mars 1946 au 6 Juin 1946

Saba Germond, 1^{er} adj. pp. pour compter du 6 Juin 1946 au 6 Juillet 1946

1947

Eraby Benaventur, 1^{er} pp. du S.C. pour compter du 6 Juillet 1946 au 17 Octobre 1947

Gougar (Hermine) 2nd adjoint pp. pour compter du 17 Octobre 1947 au 13 Mars 1947

1947

Bouguier (Hermine) 1^{er} Chef de Bureau pour compter du 13 Mars 1947 au 27 Juin 1947

Bouguier (Hermine) 1^{er} pp. du S.C. pour compter du 27 Juin 1947 au 23 Mars 1947

1947

Bouguier (Hermine) 1^{er} pp. du S.C. pour compter du 23 Mars 1947 au 27 Juin 1947

1947

Bouguier (Hermine) 1^{er} pp. du S.C. pour compter du 27 Juin 1947 au 27 Juin 1947

3: Liste des maires de la commune pénitentiaire

C'est le gouverneur, en conseil privé, qui nomme le président de la commission municipale, c'est à dire le maire. Le maire de la commune n'était pas nécessairement, comme on l'a souvent lu, le directeur de l'administration pénitentiaire. Il pouvait s'agir du sous-directeur, d'un chef de bureau (généralement de 1ère classe) ou d'un médecin militaire.

Il est donc difficile d'en établir une liste chronologique, d'autant que plusieurs fonctionnaires pouvaient se relayer la même année, voir être à nouveau nommés quelques années plus tard. Les remplacements étaient fréquents, que ce soit à cause des congés de plusieurs mois (dus à la durée des transports) ou à la maladie. On relèvera dans cette liste le nom d'Herménégilde TELL (le père d'Eugénie TELL-BOUË).

2353

Liste nominative des Administrateurs de la Commune
 " Pénitentiaire du Maroni " du 1er Mai 1915 au 29 Septembre 1939
 1^{er} Avril 1943

<u>1915</u>	<u>1923</u>	<u>1930</u>
M.M. Jarry	M.M. Dupé	M.M. Santoni
Tell	Masse	Ubaud
<u>1916</u>	<u>1924</u>	<u>1931</u>
M.M. Tell	M.M. Masse	M.M. Ubaud
Grilh	Gendarme	Sauvée
Jarry	Lavigne	
<u>1917</u>	<u>1925</u>	<u>1932</u>
M.M. Grilh	M.M. Gendarme	M.M. Sauvée
Tell	Vitalien	
Jarry		
<u>1918</u>	<u>1926</u>	<u>1934</u>
M.M. Jarry	M.M. Vitalien	M.M. Barbé
Grilh	Castex	Delmas
Tell		
<u>1919</u>	<u>1927</u>	<u>1935</u>
M.M. Tell	M.M. Castex	M.M. Delmas
Grilh	Gendarme	
<u>1920</u>	<u>1928</u>	<u>1936</u>
M.M. Grilh	M.M. Gendarme	M.M. Delmas
Gendarme	Crucioni	Clostrate
<u>1921</u>	<u>1929</u>	<u>1937</u>
M.M. Gendarme	M.M. Crucioni	M.M. Lemarchand
Masse	Santoni	
<u>1922</u>	<u>1929</u>	<u>1938</u>
M.M. Masse	M.M. Crucioni	M.M. Lemarchand
Cané	Santoni	Rénard
Dupé		<u>1939</u> ...

3.a

2344

1939

M.M. Rénard

Pilé

Guillaume, 1^{er} Adjoint ff. de Maire (25/7 au 15/8/39)

Delmas au 14 Août 1939

1940

M.M. Delmas, jusqu'au 25 Août 1940

Gléstrate, pour compter du 26 Août 1940

1941

(22) en 24 ans
et 5 mois

M. Gléstrate, jusqu'au 22 Avril 1941

M. Barbé, pour compter du 23 Avril 1941

1943

M. Labadie Georges, pour compter du 1er Avril 1943

M. GLEOSTRATE Georges, pour compter du 1er Décembre 1943
au 31 Décembre 1944

1945 - 1946

M. JAFFARI (Oscar) S/Chief de Bureau, pour compter du 1er Janv. 1945
au 5 Mars 1946

1946

Michel Jean, Directeur p.i. pour compter du 5 Mars 1946
au 6 Juin 1946

Saba Gontraud, S/Chief ppal, pour compter du 6 Juin 1946
au 6 Juillet 1946

1947

Crabys Bonaventura, C^o ppal de S.P.C. pour compter du 6 Juillet 1946

Gongis (Maurice) 1^{er} Adjoint ff. Maire 17 Octobre 1947

1948

Cinquini (Charles) 2^o ppal 13 Novembre 1947

Feyzane (Henri) S/Chief de Bureau 27 Janvier 1948
fini le 01 Mars 1948

partir le 7 Novembre 1947
fini le 08 Novembre 1947
partir le 27 Juin 1948

1949

Cinquini Charles, C^o ppal S.P.C.

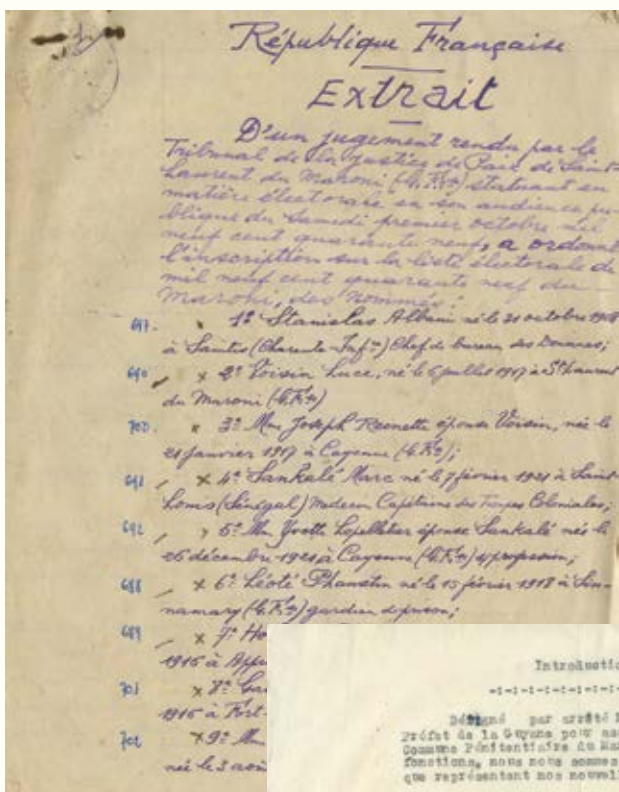
Epouant
Sankall Procureur Capitaine

fini le 28 Juin 1949
au 27 Janvier 1950 inclus.

DOCUMENTS D'ARCHIVES

TRANSFORMATION DE LA COMMUNE PÉNITENTIAIRE EN COMMUNE DE PLEIN EXERCICE | 1949 - 1950

► Le Docteur SANKALE et son épouse se font inscrire sur la liste électorale



4.a



A l'occasion des 70 ans de la commune, découvrez les documents d'archives sur la transformation de la commune pénitentiaire en commune de plein exercice | 1949 - 1950

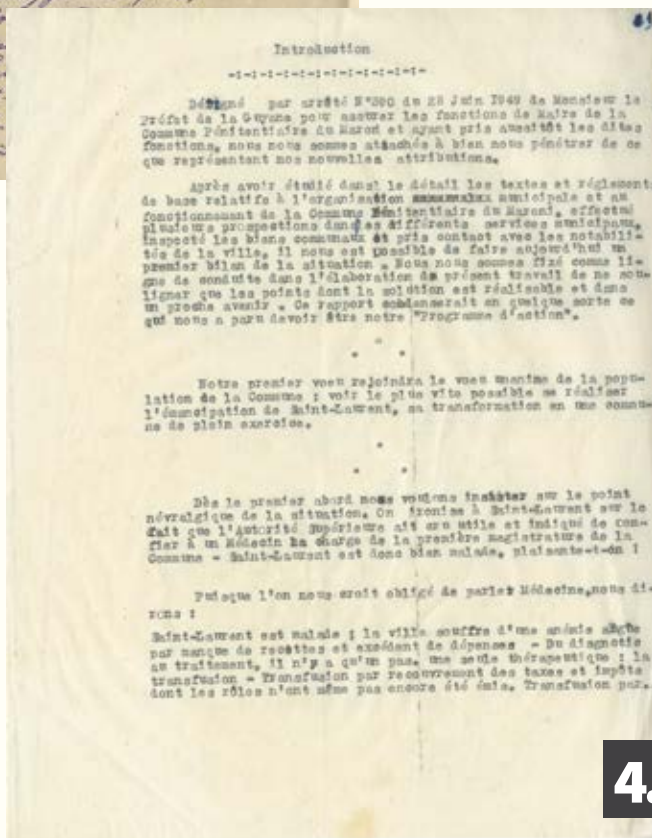
4: Focus sur Marc SANKALE, dernier maire de l'administration pénitentiaire | 1949-1950

Marc, Henri, Christian SANKALÉ, 7 février 1921 (St Louis du Sénégal) – 13 janvier 2016 (Marseille)

- Il fait sa formation de Docteur en médecine, à l'école de Santé Navale et Coloniale de Bordeaux (ESN) (Promotion 1939)
- Doctorat en Médecine le 11 mars 1944 à l'âge de 23 ans.
- Médecin-capitaine des troupes coloniales, il effectuera un séjour de deux ans (1948 - 1950) en Guyane dont sa femme Yvette Le Pelletier (née à Cayenne le 26 décembre 1921) est originaire.
- Il exerce entre 1949 et 1951 à l'hôpital André BOURON
- Il est le dernier maire désigné de la commune pénitentiaire du Maroni
- Professeur de Médecine, agrégé de médecine Interne, en 1961
- Doyen de la Faculté de Médecine de Dakar de 1967 à 1976, puis Doyen honoraire de 1976 - 1978
- A Dakar, le centre de santé anti-diabétique porte son nom.
- Son épouse et lui-même ont eu 4 enfants, Louis qui fut évêque de Cayenne de 1998 à 2004, Michèle épouse METZLER, Joëlle épouse SUZANON qui vit en Guyane et Hervé.

► Discours du nouveau Maire qui a été nommé par Robert VIGNON (1^{er} Préfet de la Guyane depuis Août 1946).

[Les pages suivantes n'ont pas été retrouvées]



4.b

4.a

République Française

Extrait

D'un jugement rendu par le Tribunal de la Justice de Paix de Saint-Laurent du Maroni (Ch. T. 2^e) statuant en matière électorale en son audience publique du samedi premier octobre mil neuf cent quarante neuf, a ordonné l'inscription sur la liste électorale de mil neuf cent quarante neuf du Maroni, des nommés :

697. x 1^o Stanislas Albani né le 31 octobre 1908 à Saintes (Charente-Inf^{re}) Chef de bureau des Douanes;
690. x 2^o Loisin Luce, né le 6 juillet 1917 à St-Laurent du Maroni (Ch. T. 2^e)
700. x 3^o Mme Joseph Reinette épouse Voisin, née le 21 janvier 1917 à Cayenne (Ch. T. 2^e);
691. x 4^o Sankalé Marc né le 7 février 1921 à Saint-Louis (Sénégal) Médecin Capitaine des Troupes Coloniales;
692. x 5^o Mm Yvonne Lepelletier épouse Sankalé née le 26 décembre 1921 à Cayenne (Ch. T. 2^e) s/profession;
688. x 6^o Léoté Phaustin né le 15 février 1918 à Sinnamary (Ch. T. 2^e) gardien de prison;
689. x 7^o Holder Effelle Marie né le 8 décembre 1916 à Approuague (Ch. T. 2^e) Blanchisseuse;
701. x 8^o Gaston Saint-Louis-Augustin, né le 30 septembre 1916 à Fort-de-France (Martinique) gendarme;
702. x 9^o Mme Minot Nelly épouse Saint-Louis-Augustin née le 3 août 1920 à Dakar (Sénégal) s/profession;

4.b

Introduction

Désigné par arrêté N°390 du 28 Juin 1949 de Monsieur le Préfet de la Guyane pour assurer les fonctions de Maire de la Commune Pénitentiaire du Maroni et ayant pris aussitôt les dites fonctions, nous nous sommes attachés à bien nous pénétrer de ce que représentent nos nouvelles attributions.

Après avoir étudié dans le détail les textes et règlements de base relatifs à l'organisation ~~communale~~ municipale et au fonctionnement de la Commune Pénitentiaire du Maroni, effectué plusieurs prospections dans les différents services municipaux, inspecté les biens communaux et pris contact avec les notabilités de la ville, il nous est possible de faire aujourd'hui un premier bilan de la situation. Nous nous sommes fixé comme ligne de conduite dans l'élaboration de présent travail de ne souligner que les points dont la solution est réalisable et dans un proche avenir. Ce rapport condenserait en quelque sorte ce qui nous a paru devoir être notre "Programme d'action".

o
o

Notre premier vœu rejoindra le vœu unanime de la population de la Commune : voir le plus vite possible se réaliser l'émancipation de Saint-Laurent, sa transformation en une commune de plein exercice.

o
o

Dès le premier abord nous voulons insister sur le point névralgique de la situation. On ironise à Saint-Laurent sur le fait que l'Autorité Supérieure ait cru utile et indiqué de confier à un Médecin la charge de la première magistrature de la Commune - Saint-Laurent est donc bien malade, plaisante-t-on !

Puisque l'on nous croit obligé de parler Médecine, nous dirons :

Saint-Laurent est malade ; la ville souffre d'une anémie aigüe par manque de recettes et excédent de dépenses - Du diagnostic au traitement, il n'y a qu'un pas, une seule thérapeutique : la transfusion - Transfusion par recouvrement des taxes et impôts dont les rôles n'ont même pas encore été émis. Transfusion par...

TRANSFORMATION DE LA COMMUNE PÉNITENTIAIRE EN COMMUNE DE PLEIN EXERCICE | 1949 - 1950

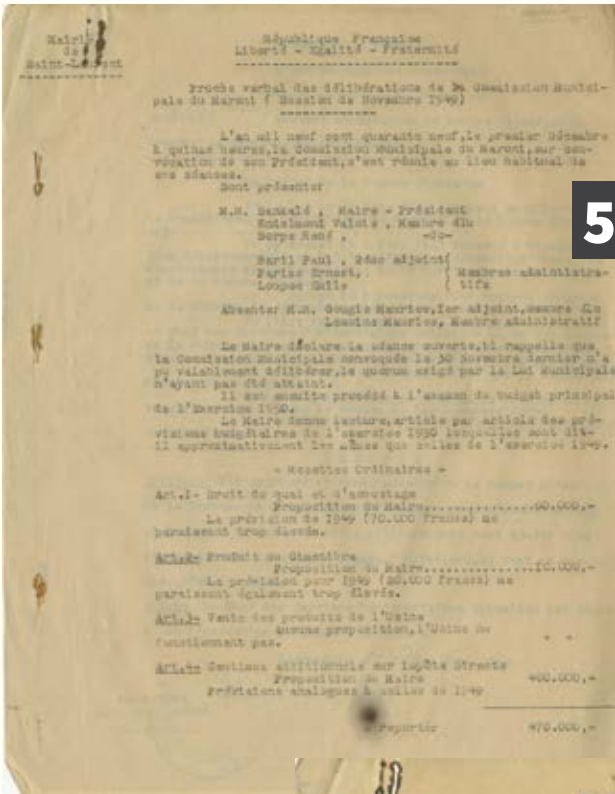


A l'occasion des 70 ans de la commune, découvrez les documents d'archives sur la transformation de la commune pénitentiaire en commune de plein exercice | 1949 - 1950

5: Focus sur Marc SANKALE, dernier maire de l'administration pénitentiaire | 1949-1950

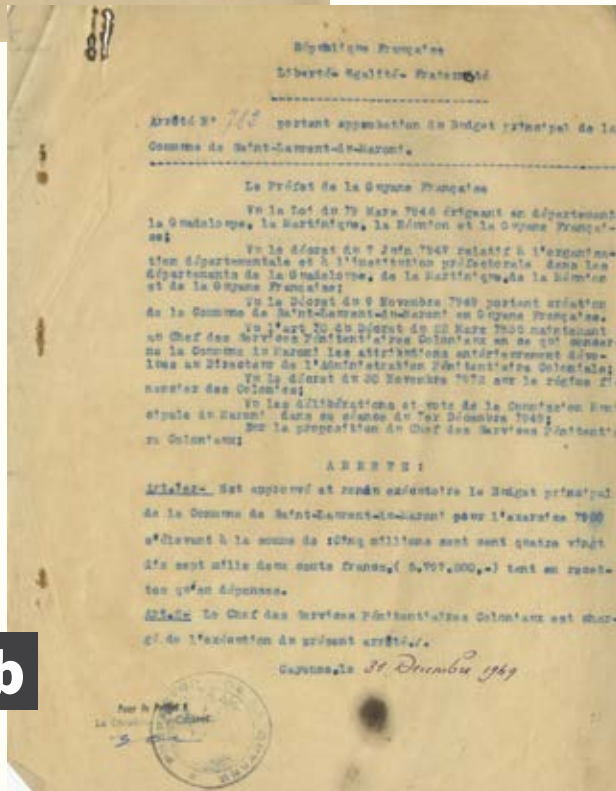
Marc, Henri, Christian SANKALÉ, 7 février 1921 (St Louis du Sénégal) – 13 janvier 2016 (Marseille)

- Il fait sa formation de Docteur en médecine, à l'école de Santé Navale et Coloniale de Bordeaux (ESN) (Promotion 1939)
- Doctorat en Médecine le 11 mars 1944 à l'âge de 23 ans.
- Médecin-capitaine des troupes coloniales, il effectuera un séjour de deux ans (1948 - 1950) en Guyane dont sa femme Yvette Le Pelletier (née à Cayenne le 26 décembre 1921) est originaire.
- Il exerce entre 1949 et 1951 à l'hôpital André BOURON
- Il est le dernier maire désigné de la commune pénitentiaire du Maroni
- Professeur de Médecine, agrégé de médecine Interne, en 1961
- Doyen de la Faculté de Médecine de Dakar de 1967 à 1976, puis Doyen honoraire de 1976 - 1978
- A Dakar, le centre de santé anti-diabétique portera son nom.
- Son épouse et lui-même ont eu 4 enfants, Louis qui fut évêque de Cayenne de 1998 à 2004, Michèle épouse METZLER, Joëlle épouse SUZANON qui vit en Guyane et Hervé.



5.a

► Bien que Saint-Laurent est officiellement une commune libre par le Décret du 9 novembre 1949, ces délibération indiquent que l'A.P administre toujours la commune après cette date.



5.b

Mairie
de
Saint-Laurent

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Procès verbal des délibérations de la Commission Municipale du Maroni (Session de Novembre 1949)

L'an mil neuf cent quarante neuf, le premier Décembre à quinze heures, la Commission Municipale du Maroni, sur convocation de son Président, s'est réunie au lieu habituel de ses séances.

Sont présents:

M.M. Sankalé , Maire - Président
Enielmond Valois , Membre élu
Sorpe René , -do-

Baril Paul , 2ème adjoint(
Parize Ernest, (Membres administratifs
Loupec Emile (tifs

Absents: M.M. Gougis Maurice, 1er Adjoint, membre élu
Lemoine Maurice, Membre administratif

Le Maire déclare la séance ouverte, il rappelle que la Commission Municipale convoquée le 30 Novembre dernier n'a pu valablement délibérer, le quorum exigé par la Loi Municipale n'ayant pas été atteint.

Il est ensuite procédé à l'examen du budget principal de l'Exercice 1950.

Le Maire donne lecture, article par article des prévisions budgétaires de l'exercice 1950 lesquelles sont dit-il approximativement les mêmes que celles de l'exercice 1949.

- Recettes Ordinaires -

Art.1- Droit de quai et d'accostage
Proposition du Maire.....60.000,-
La prévision de 1949 (70.000 francs) me paraissant trop élevée.

Art.2- Produit du Cimetière
Proposition du Maire.....10.000,-
La prévision pour 1949 (20.000 francs) me paraissant également trop élevée.

Art.3- Vente des produits de l'Usine
Aucune proposition, l'Usine ne fonctionnant pas. " "

Art.4- Centimes additionnels sur Impôts Directs
Proposition du Maire 400.000,-
Prévisions analogues à celles de 1949

à reporter 470.000,-

5.b

République Française

Liberté- Égalité- Fraternité

Arrêté N° 782 portant approbation du Budget principal de la
Commune de Saint-Laurent-du-Maroni.

Le Préfet de la Guyane Française

Vu la Loi du 19 Mars 1946 érigeant en départements
la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane Française;

Vu le décret du 7 Juin 1947 relatif à l'organisa-
tion départementale et à l'institution préfectorale dans les
départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion
et de la Guyane Française;

Vu le Décret du 9 Novembre 1949 portant création
de la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni en Guyane Française.

Vu l'art 10 du Décret du 22 Mars 1938 maintenant
au Chef des Services Pénitentiaires Coloniaux en ce qui concer-
ne la Commune du Maroni les attributions antérieurement déve-
lues au Directeur de l'Administration Pénitentiaire Coloniale;

Vu le décret du 30 Novembre 1918 sur le régime fi-
nancier des Colonies;

Vu les délibérations et vote de la Commission Muni-
cipale du Maroni dans sa séance du 1er Décembre 1949;

Sur la proposition du Chef des Services Pénitentia-
ires Coloniaux;

A R R E T E :

Art. 1er- Est approuvé et rendu exécutoire le Budget principal
de la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni pour l'exercice 1950
s'élevant à la somme de : Cinq millions sept cent quatre vingt
dix sept mille deux cents francs, (5.797.200,-) tant en recet-
tes qu'en dépenses.

Art. 2- Le Chef des Services Pénitentiaires Coloniaux est char-
gé de l'exécution du présent arrêté. /.

Cayenne, le 31 Décembre 1949

Pour le Préfet
Le Directeur du Cabinet

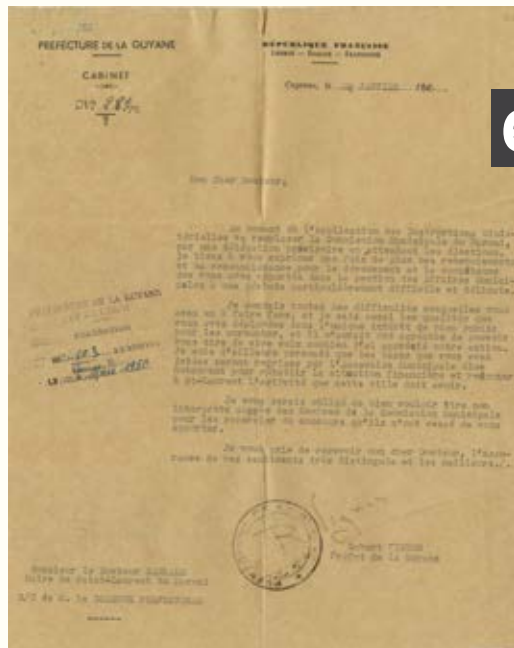
Sac



TRANSFORMATION DE LA COMMUNE PÉNITENTIAIRE EN COMMUNE DE PLEIN EXERCICE | 1949 - 1950

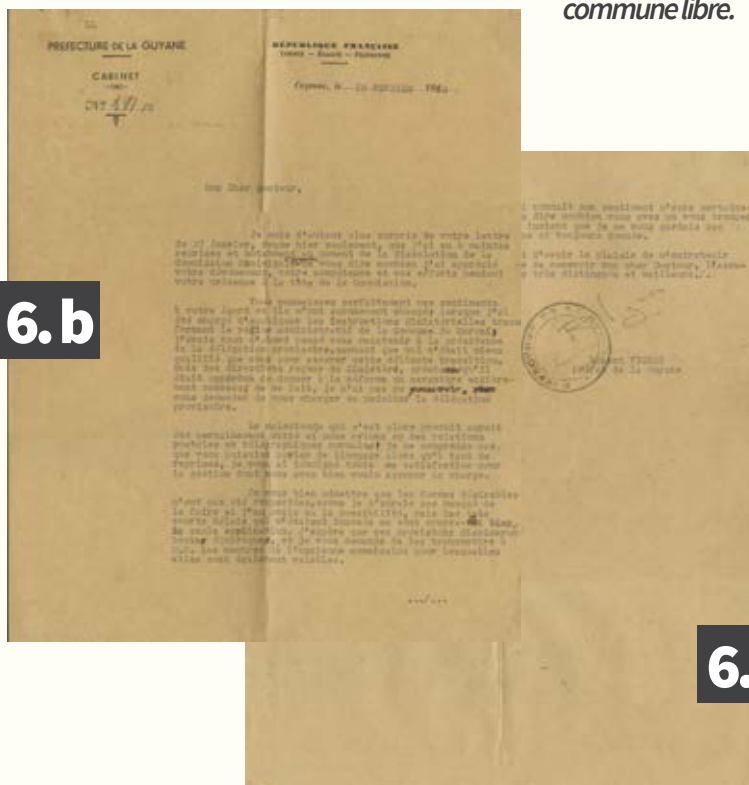


A l'occasion des 70 ans de la commune, découvrez les documents d'archives sur la transformation de la commune pénitentiaire en commune de plein exercice | 1949 - 1950



6.a

► *Courrier du Préfet à Marc SANKALÉ pour le remercier de son action durant ce moment de passation entre la commune pénitentiaire et la commune libre.*



6.b

6.c

6: Focus sur Marc SANKALÉ, dernier maire de l'administration pénitentiaire | 1949-1950

Marc, Henri, Christian SANKALÉ, 7 février 1921 (St Louis du Sénégal) – 13 janvier 2016 (Marseille)

- Il fait sa formation de Docteur en médecine, à l'école de Santé Navale et Coloniale de Bordeaux (ESN) (Promotion 1939)
- Doctorat en Médecine le 11 mars 1944 à l'âge de 23 ans.
- Médecin-capitaine des troupes coloniales, il effectuera un séjour de deux ans (1948 - 1950) en Guyane dont sa femme Yvette Le Pelletier (née à Cayenne le 26 décembre 1921) est originaire.
- Il exerce entre 1949 et 1951 à l'hôpital André BOURON
- Il est le dernier maire désigné de la commune pénitentiaire du Maroni
- Professeur de Médecine, agrégé de médecine Interne, en 1961
- Doyen de la Faculté de Médecine de Dakar de 1967 à 1976, puis Doyen honoraire de 1976 - 1978
- A Dakar, le centre de santé anti-diabétique porteson nom.
- Son épouse et lui-même ont eu 4 enfants, Louis qui fut évêque de Cayenne de 1998 à 2004, Michèle épouse METZLER, Joëlle épouse SUZANON qui vit en Guyane et Hervé.

6.a

PREFECTURE DE LA GUYANE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

CABINET

Cayenne, le 23 JANVIER 1950.

N° 287/c

Mon Cher Docteur,

Au moment où l'application des Instructions Mini-
stérielles va remplacer la Commission Municipale du Maroni,
par une délégation provisoire en attendant les élections,
je tiens à vous exprimer une fois de plus mes remerciements
et ma reconnaissance pour le dévouement et la compétence
que vous avez apportés dans la gestion des Affaires Municipales
à une période particulièrement difficile et délicate.

Je connais toutes les difficultés auxquelles vous
avez eu à faire face, et je sais aussi les qualités que
vous avez déployées dans l'unique intérêt de bien public
pour les surmonter, et il m'aurait été agréable de pouvoir
vous dire de vive voix combien j'ai apprécié votre action.
Je suis d'ailleurs persuadé que les bases que vous avez
jetées seront reprises par l'Assemblée Municipale élue
notamment pour rétablir la situation financière et redonner
à St-Laurent l'activité que cette ville doit avoir.

Je vous serais obligé de bien vouloir être mon
interprète auprès des Membres de la Commission Municipale
pour les remercier du concours qu'ils n'ont cessé de vous
apporter.

Je vous prie de recevoir mon cher Docteur, l'assu-
rance de mes sentiments très distingués et les meilleurs./.



Robert VIGNON
Préfet de la Guyane

Monsieur le Docteur SANLADE
Maire de Saint-Laurent du Maroni

S/C de M. le DELEGUE PREFECTORAL

PREFECTURE DE LA GUYANE
LET DE LININI
DELEGATION

N° 287/c... A L'ARRIVÉE

LE 23.1.50. Mass. 1950.

6.b

LL

PREFECTURE DE LA GUYANE

CABINET

N° 891 / C



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Cayenne, le 10 FEVRIER 1950.

Mon Cher Docteur,

Je suis d'autant plus surpris de votre lettre du 27 Janvier, reçue hier seulement, que j'ai eu à maintes reprises et notamment au moment de la dissolution de la Commission Municipale de vous dire combien j'ai apprécié votre dévouement, votre compétence et vos efforts pendant votre présence à la tête de la Commission.

Vous connaissez parfaitement mes sentiments à votre égard et ils n'ont aucunement changé; lorsque j'ai été chargé d'appliquer les Instructions Ministérielles trans formant le régime administratif de la Commune du Maroni, j'avais tout d'abord pensé vous maintenir à la présidence de la délégation provisoire, sachant que nul n'était mieux qualifié que vous pour assurer cette délicate transition. Mais des directives reçues du Ministère, précisant qu'il était opportun de donner à la réforme un caractère entièrement nouveau; de ce fait, je n'ai pas pu ~~vous en~~ vous demander de vous charger de présider la délégation provisoire.

Le malentendu qui s'est alors produit aurait été certainement évité si nous avions eu des relations postales et télégraphiques normales; je ne comprends pas, que vous puissiez parler de limogage alors qu'à tant de reprises, je vous ai témoigné toute ma satisfaction pour la gestion dont vous avez bien voulu assumer la charge.

Je veux bien admettre que les formes désirables n'ont pas été respectées, comme je n'aurais pas manqué de le faire si j'en avais eu la possibilité, mais les très courts délais qui m'étaient imposés en sont croyez-~~le~~ bien, la seule explication. J'espère que ces précisions dissiperont toutes ~~les~~ équivoques, et je vous demande de les transmettre à M.M. les membres de l'ancienne commission pour lesquelles elles sont également valables.

.../...

6.c

-2-

M. DUSSOL qui connaît mon sentiment n'aura certainement pas manqué de vous dire combien vous avez pu vous tromper si vous avez pensé un instant que je ne vous gardais pas la confiance que je vous ai toujours donnée.

En attendant d'avoir le plaisir de m'entretenir avec vous, je vous prie de recevoir mon cher Docteur, l'assurance de mes sentiments très distingués et meilleurs./.



Robert VIGNON
Préfet de la Guyane

Monsieur le Docteur SANKALE

Saint-Laurent du Maroni

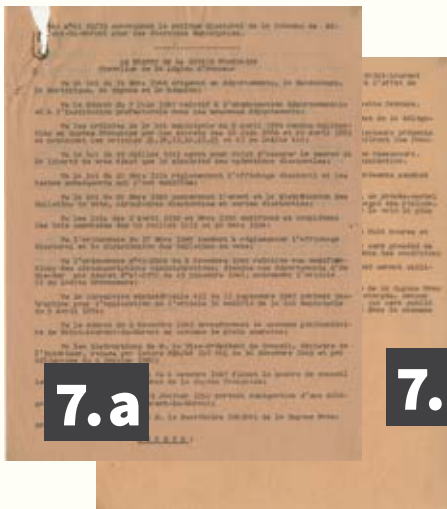
TRANSFORMATION DE LA COMMUNE PÉNITENTIAIRE EN COMMUNE DE PLEIN EXERCICE | 1949 - 1950



A l'occasion des 70 ans de la commune, découvrez les documents d'archives sur la transformation de la commune pénitentiaire en commune de plein exercice | 1949 - 1950

7 : Focus sur Joseph SYMPHORIEN, premier maire de la commune de plein exercice de St-Laurent-du-Maroni qui entre en fonction le 12 février 1950.

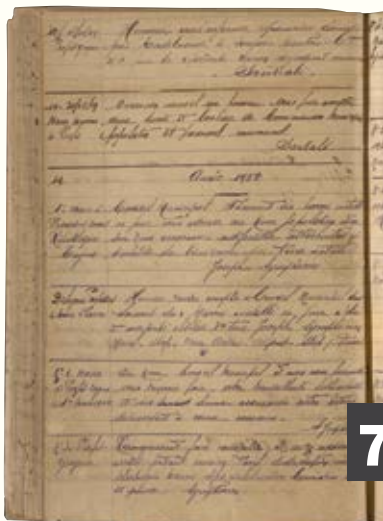
- Né au Marin (Martinique) le 7 octobre 1889
- Industriel-négociant, propriétaire avec sa famille du comptoir Galerie Symphorien.
- Fournisseur de viande de l'administration pénitentiaire (l'abattoir Symphorien se situait à l'emplacement actuel de la résidence Marina). Exploite les rizières Symphorien et une rhumerie.
- Conseiller général pour la circonscription Mana-Maroni, conseiller municipal à Saint-Laurent et enfin maire.



► **Le collège électoral du Maroni est convoqué pour le déroulement de l'élection du 12 février 1950**

7.a

7.b



► **Joseph SYMPHORIEN prend alors la tête de la Mairie. Son premier adjoint, Omer Ardin, est un policier municipal à la retraite originaire de Martinique. Le cahier des télégrammes détaille quelques messages transmis, comme des vœux à Gaston MONNERVILLE, Président du conseil de la République (l'équivalent du Sénat de nos jours)**

7.c

« Joseph Symphorien est créole d'origine antillaise, il est né le 7 octobre 1889 au Marin en Martinique et passe son enfance en Guyane où son père était commerçant. D'abord scolarisé à Cayenne, il poursuit ses études secondaires puis supérieures en droit à Bordeaux puis à Paris. A leur issue, il est nommé administrateur des colonies et entame une carrière administrative dans l'Oubangui-Chari aux côtés de Félix Eboué avec qui il a collaboré de 1913 à 1920. Revenu à Bordeaux, il fonde une maison d'import export, puis appelé par son frère aîné, il rejoint la Guyane en 1935 pour diriger les établissements Symphorien à St Laurent-du-Maroni. Sur place, il crée une distillerie mécanique de rhum, installe une rizerie et s'occupe de la plantation de cannes. Il est élu conseiller général de Mana-Maroni en 1939 (sous l'étiquette radical-socialiste) et membre de la commission municipale de St-Laurent-du-Maroni. Pendant la guerre, Joseph Symphorien et son frère aîné s'engagent auprès du Général de Gaulle. Après guerre, Joseph Symphorien est réélu conseiller général et est élu maire de St-Laurent-du-Maroni (sous l'étiquette RPF) le 12 février 1950, à l'âge de 60 ans. »

Texte de Stéphanie GUYON « Emergence d'un espace politique institutionnalisé à Saint-Laurent-du-Maroni, 1949-1983 »

7.a

été n°43 ID/IB convoquant le collège électoral de la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni pour les élections municipales.

LE PREFET DE LA GUYANE FRANÇAISE
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi du 19 Mars 1946 érigeant en départements, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion;

Vu le décret du 7 Juin 1947 relatif à l'organisation départementale et à l'institution préfectorale dans les nouveaux départements;

Vu les articles de la loi municipale du 5 Avril 1884 rendus applicables en Guyane Française par les décrets des 26 Juin 1884 et 29 Avril 1889 et notamment les articles 15, 18, 19, 20, 21, 25 et 41 de ladite loi;

Vu la loi du 29 Juillet 1913 ayant pour objet d'assurer le secret de la liberté de vote ainsi que la sincérité des opérations électorales;

Vu la loi du 20 Mars 1914 réglementant l'affichage électoral et les textes subséquents qui l'ont modifiée;

Vu la loi du 20 Mars 1924 concernant l'envoi et la distribution des bulletins de vote, circulaires électorales et cartes électorales;

Vu les lois des 2 Avril 1932 et Mars 1936 modifiant et complétant les lois susvisées des 29 Juillet 1913 et 20 Mars 1914;

Vu l'ordonnance du 17 Mars 1945 tendant à réglementer l'affichage électoral et la distribution des bulletins de vote;

Vu l'ordonnance n°45-2604 du 2 Novembre 1945 relative aux modifications des circonscriptions administratives, étendue aux départements d'Outre-Mer par décret N°47-2370 du 23 Décembre 1947, notamment l'article II de ladite Ordonnance;

Vu la circulaire ministérielle 4II du 11 Septembre 1947 portant instruction pour l'application de l'article 10 modifié de la loi municipale du 5 Avril 1884;

Vu le décret du 9 Novembre 1949 transformant la commune pénitentiaire de Saint-Laurent-du-Maroni en commune de plein exercice;

Vu les instructions de M. le Vice-Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, reçues par lettre PER/AP 150 COL du 30 Décembre 1949 et par télégramme du 6 Janvier 1950;

Vu l'arrêté 132 SG/AA du 4 Octobre 1947 fixant le nombre de conseillers à élire dans les communes de la Guyane Française;

Vu l'arrêté N°42 du 23 Janvier 1950 portant désignation d'une délégation spéciale à Saint-Laurent-du-Maroni;

Sur la proposition de M. le Secrétaire Général de la Guyane Française;

ARRÊTE :

7.b

73
Article 1er.- Le Collège électoral de la Commune de Saint-Laurent Maroni est convoqué pour le Dimanche 12 Février 1950 à l'effet de procéder aux élections municipales.

Article 2.- Les votes auront lieu à la Mairie de cette Commune.

Article 3.- Le bureau sera présidé par M. le Président de la délégation spéciale ou son délégué.

Les deux plus âgés et les deux plus jeunes des Electeurs présents à l'ouverture de la séance, sachant lire et écrire, rempliront les fonctions d'assesseurs.

Le Secrétaire sera désigné par le Président et les assesseurs. Dans les délibérations du bureau, il n'aura que voix consultative.

Trois membres du bureau, au moins, devront être présents pendant toute la durée des opérations.

Article 4.- Le bureau dressera, en double expédition, un procès-verbal des opérations. Un exemplaire de ce procès-verbal accompagné des réclamations et autres annexes sera adressé à la Préfecture par la voie la plus rapide.

Article 5.- Le scrutin durera un jour. Il s'ouvrira à Huit heures et sera clos à dix-huit heures.

Au cas où un second tour serait nécessaire, il y sera procédé de droit le Dimanche 19 Février 1950, aux mêmes heures et dans les conditions ci-dessus énoncées.

La liste électorale et la carte d'électeur de 1949 seront utilisées pour ces élections.

Article 6.- M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Guyane Française et M. le Président de la délégation spéciale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin des Actes Administratifs de la Préfecture et dans la commune de Saint-Laurent au plus tard le 28 Janvier 1950.

Cayenne le 23 Janvier 1950

R. VIGNON

Copie certifiée conforme à l'original
J. Jérome

7.C

10/12/49 Honneur vous informe preuves données
 Prefet Guyane par Rodolphe à tous membres C. us
 M^e pour le représenter réunies Syndicat communal
 - Sarkali -

11-30/12/49 Occasion nouvel an honneur vous faire accepter
 Maire Maroni sous succès et bonheurs de Commission Municipale
 à Pêche Population et Personnel communal
 - Sarkali -

12. Année 1950

1- Maire à Conseil Municipal St Laurent du Maroni installé
 Président Comité ce jour vous adresse au nom Population et ex
 République son bon assurance indéfectible attachement et
 bonjour souhaits de bienvenue sur terre natale.
 Joseph Symphonien

Délegué Régional Honneur rendre compte Conseil Municipal Maire
 à Maire Maroni Laurent du Maroni installé ce jour a été
 à majorité absolue 7^e tour Joseph Symphonien
 Maire - Stop. Omar. Arden. Aïpout - Stop. J. Duenf

1^e Maire Au nom Conseil Municipal et mon nom personnel
 à Prefet Guyane vous remercier pour votre bienveillance sollicitude
 1^{er} mars 1950 et vous assurer de notre reconnaissance
 indéfectible à cause commune -
 Symphonien

1^e 3. Prefet Reconnaisant faire connaître de vous approuver
 l'arrêté portant révision Tarif distribution énergie
 électrique Maroni après délibération Commission M^e
 15-juillet - Symphonien

TRANSFORMATION DE LA COMMUNE PÉNITENTIAIRE EN COMMUNE DE PLEIN EXERCICE | 1949 - 1950



Ville de
Saint-Laurent du Maroni
1949 - 2019

A l'occasion des 70 ans de la commune, découvrez les documents d'archives sur la transformation de la commune pénitentiaire en commune de plein exercice | 1949 - 1950

7: Focus sur Joseph SYMPHORIEN, premier maire de la commune de plein exercice de St-Laurent-du-Maroni qui entre en fonction le 12 février 1950.

- « Né au Marin (Martinique) le 7 octobre 1889
- Industriel-négociant, propriétaire avec sa famille du comptoir Galerie Symphorien.
- Fournisseur de viande de l'administration pénitentiaire (l'abattoir Symphorien se situait à l'emplacement actuel de la résidence Marina). Exploite les rizières Symphorien et une rumerie.
- Conseiller général pour la circonscription Mana-Maroni, conseiller municipal à Saint-Laurent et enfin maire.

7.d

► Portrait de Joseph SYMPHORIEN paru dans la revue Parallèle 5 d'août 1950

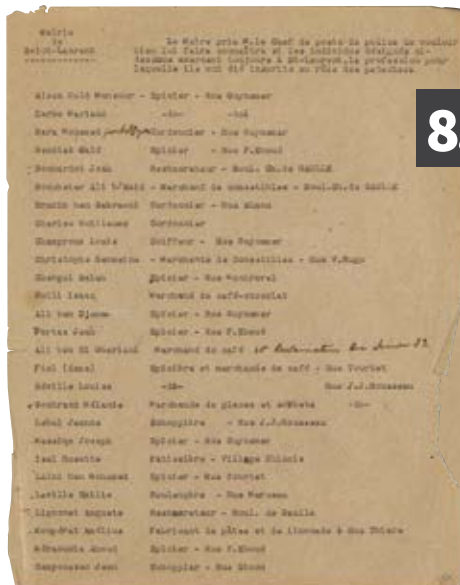
« La rumerie Symphorien Cette distillerie fut créée en 1935 par M. Symphorien, important négociant de la ville, qui racheta pour l'occasion les machines de l'ancienne distillerie du bague. Cette dernière, créée en 1867, n'arriva jamais à être vraiment rentable. Après la guerre, Symphorien céda l'entreprise à Tanon qui la revendit en 1975 à Marseille. Elle cessa son activité en 1987. On peut encore voir les vestiges de cette petite unité de production abritée sous un hangar à l'ossature métallique soutenant un toit à longs pans en tôle ondulée, au sol en maçonnerie. Au moment de sa fermeture, la rumerie possédait trois moulins à vapeur, dont un qui provenait des ateliers G. Fletcher de Londres. On peut observer des restes de l'alambic, de la chaudière et du réseau de canaux qui approvisionnait la distillerie en eau. »

Texte de Nathalie CAZELLES, Inventaire général du patrimoine culturel, 2001

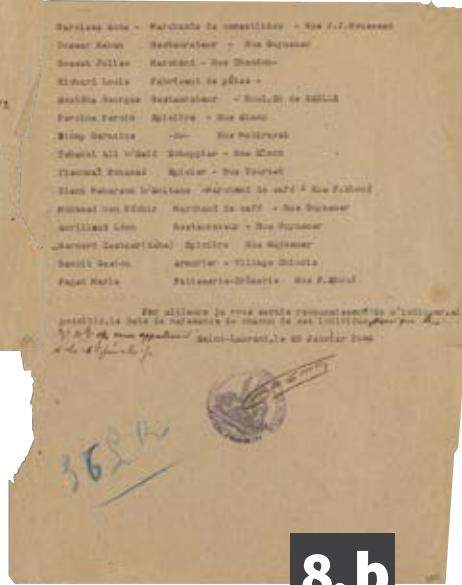


DOCUMENTS D'ARCHIVES

TRANSFORMATION DE LA COMMUNE PÉNITENTIAIRE EN COMMUNE DE PLEIN EXERCICE | 1949 - 1950



8.a



8.b

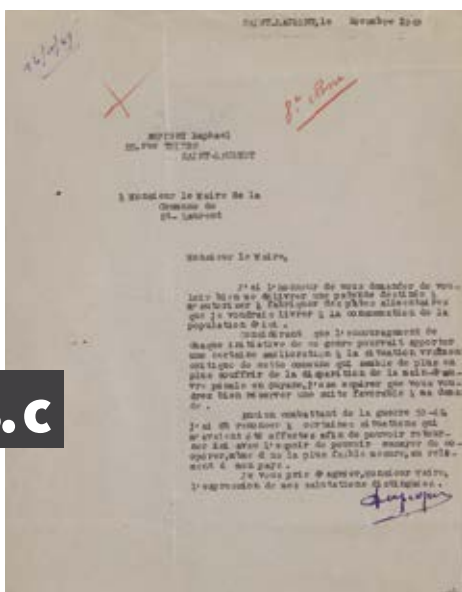


Ville de Saint-Laurent du Maroni 1949 - 2019

A l'occasion des 70 ans de la commune, découvrez les documents d'archives sur la transformation de la commune pénitentiaire en commune de plein exercice | 1949 - 1950

8 : Focus sur les commerces (1949)

► Ces documents donnent un aperçu de Saint-Laurent en 1949 à travers le type de commerces présents et l'origine des commerçants (anciens bagnards « arabes », créoles guyanais et antillais, chinois...)



8.c

► Comme le souligne cet habitant lors de sa demande de patente, la disparition de la main-d'œuvre pénale est amorcée. Elle se poursuivra jusqu'en 1953 avec le rapatriement en France métropolitaine des bagnards libérés volontaires et des condamnés en cours de peine.

8.a

Mairie
de
Saint-Laurent

Le Maire prie M. le Chef de poste de police de vouloir bien lui faire connaître si les individus désignés ci-dessous exercent toujours à St-Laurent, la profession pour laquelle ils ont été inscrits au rôle des patentés:

Aïssa Ould Mansour	- Epicier - Rue Guynemer
Zarbo Mariano	-do- -do-
Bara Mohamed <i>partit à son</i>	Cordonnier - Rue Guynemer
Bendiab Saïd	Epicier - Rue F. Eboué
Bonnardot Jean	Restaurateur - Boul. Ch. de GAULLE
Boucheter Ali b/Saïd	- Marchand de comestibles - Boul. Ch. de GAULLE
Brahim ben Sakraoui	Cordonnier - Rue Simon
Charles Guillaume	Cordonnier
Champroux Louis	Coiffeur - Rue Guynemer
Christophe Germaine	- Marchande de Comestibles - Rue V. Hugo
Chergui Salah	Epicier - Rue Montravel
Guili Isaac	Marchand de café-chocolat
Ali ben Djema.	Epicier - Rue Guynemer
Fortas Jean	Epicier - Rue F. Eboué
Ali ben El Ghariani	Marchand de café <i>et Restaurateur Rue Simon 32</i>
Fiol (dame)	Epicrière et marchande de café - Rue Tourtet
Géville Louise	-do- Rue J. J. Rousseau
Gontrand Mélanie	Marchande de glaces et sobbets -do-
Lebel Jeanne	Echoppière - Rue J. J. Rousseau
Messina Joseph	Epicier - Rue Guynemer
Isel Rosette	Pâtissière - Villge Chinois
Lalmi ben Mohamed	Epicier - Rue Tourtet
Laville Emilie	Boulangère - Rue Marceau
Ligonnet Auguste	Restaurateur - Boul. de Gaulle
Monpérat Amélius	Fabricant de pâtes et de limonade ← Rue Thiers
Méraoumia Ahmed	Epicier - Rue F. Eboué
Campocasso Jean	Echoppier - Rue Simon

8.b

Narcisse Anne - Marchande de comestibles - Rue J.J.Rousseau
 Oussar Rabah Restaurateur - Rue Guynemer
 Gosset Julien Marchand - Rue Chandon-
 Richard Louis Fabricant de pâtes -
 Scatena Georges Restaurateur - Boul.Ch de GAULLE
 Percina Percin Epicière - Rue Simon
 Stomp Germaine -do- Rue Montravel
 Tebakki Ali b/Said Echoppier - Rue Simon
 Tisoukaï Mohamed Epicier - Rue Tourtet
 Ziani Mebareck b/Soltane -Marchand de café - Rue F.Eboué
 Mohamed ben Béchir Marchand de café - Rue Guynemer
 Avrillaud Léon Restaurateur - Rue Guynemer
 Bernard Casimer(dame) Epicière Rue Guynemer
 Benoit Gaston Armurier - Village Chinois
 Paget Marie Pâtisserie-Grèmerie Rue F.Eboué

Par ailleurs je vous serais reconnaissant de m'indiquer, si possible, la date de naissance de chacun de ces individus, ainsi que le n° m^{le} de leur appartement (à la b^e finale).
 Saint-Laurent, le 22 Janvier 1949



3622

8.c

SAINT-LAURENT, le Novembre 1949

26/11/49

X

J. P. Pina

AMPIGNY Raphael
23, rue THIERS
SAINT-LAURENT

à Monsieur le Maire de la
Commune de
St- Laurent

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me délivrer une patente destinée à m'autoriser à fabriquer des pâtes alimentaires que je voudrais livrer à la consommation de la population d'ici .

Considérant que l'encouragement de chaque initiative de ce genre pourrait apporter une certaine amélioration à la situation véritablement critique de cette commune qui semble de plus en plus souffrir de la disparition de la main-d'œuvre pénale en Guyane, j'ose espérer que vous voudrez bien réserver une suite favorable à ma demande .

Ancien combattant de la guerre 39-45, j'ai dû renoncer à certaines situations qui m'avaient été offertes afin de pouvoir retourner ici avec l'espoir de pouvoir essayer de coopérer, même dans la plus faible mesure, au relèvement de mon pays .

Je vous prie d'agréer, Monsieur Maire, l'expression de mes salutations distinguées .

Raphael Ampigny

1.062

DOCUMENTS D'ARCHIVES

TRANSFORMATION DE LA COMMUNE PÉNITENTIAIRE EN COMMUNE DE PLEIN EXERCICE | 1949 - 1950



A l'occasion des 70 ans de la commune, découvrez les documents d'archives sur la transformation de la commune pénitentiaire en commune de plein exercice | 1949 - 1950

9: Focus sur les impôts (1950)

Les taxes communales étaient diverses et portaient par exemple sur la possession de chiens, de mulets, de vélos et voitures à 2 roues, de canotage etc. Ce type de liste a un grand intérêt - notamment pour les recherches généalogiques, puisque l'adresse et la profession des contribuables est précisée.

Liste primitive des Contribuables redevables de la Taxe de Prestation et de la taxe sur les Chiens. (Année 1950)

Noms et Prénoms des Contribuables	Profession	Prestation Nombre de journées	Taxe sur chiens	Adresses
Marsot Henri	Capitaine Arade du Salut	3	3	Route de St-Jean
Murille Stéphan	Employé de Commerce	3	2	Rue Simon Proton
Allen Robert	Journalier	3	-	Rue L.S. Chénier
Alphonse Félix	Employé Trésor	3	-	Rue Tourtel
André Georges	Maçon	3	-	Rue Guynégar
Bellenger Raymond	Mécanicien	3	-	Rue V. Hugo
Bertrené Lucien	Mécanicien	3	-	Rue Guynégar
Bonneœur Fernand	Employé SPCI	3	-	Saint-Laurent
Brown René	Employé Commerce	3	-	Rue T. Boué
Chang A Long	Fernan	3	-	Rue Scheeleher
Chin A Sen	Epicier	3	-	Village Chinole
Costant Emoung	Mécanicien	3	-	Rue T. Boué
De Meaf Claude	Commissaire des Poursuites	3	-	Saint-Laurent
De Meaf Claude	Commerçant aux	3	-	Rue L.S. Chénier
Lawrence Victor	Employé Commerce	3	-	-
Linat Joseph	Journalier	3	-	Saint-Laurent
Flot François	Restaurateur	3	-	Boulevard de Gaulle
Foye Joseph	Employé SPCI	3	-	Rue Beauville
Ho A Kwa Mathieu	Journalier	3	-	Village Chinole
Jubnary Gaston	facteur	3	-	Rue J.J. Rousseau
Layne Roger	Employé Poste et télégraphes	3	-	Rue J.J. Rousseau
Latel Octave	Employé électrique	3	2	-
Long René	Employé de commerce	3	-	-
Meod Léon	Journalier Vétérinaire	3	-	Saint-Jour
Marie-Anne Hirsbeug	Bijoutier	3	-	Rue V. Hugo
Meffre Emilie	Journalier	3	-	Saint-Laurent
Mohamet ben Ouleg	-	3	-	-
Moulinpiché Joseph	-	3	-	-
Moulinpiché Joseph	Châssin de café	3	-	Rue V. Hugo
M'Guyen Van Vinh	Vâcheur	3	2	Rue Marceau
Joseph	-	-	-	-
M'Guyen Van Vinh	Bijoutier	3	-	Rue Marceau
Noko Frédéric	Retiré	3	-	Rue Simon
Noko Séverin	Infirmier	3	-	Rue Simon
Pibe Bernardin	Marchand de charbon	3	-	Saint-Laurent
Roucouly Albin	Marchand de poissons	3	-	Rue Guynégar
Enghyng Ulyene	Retiré	3	-	Roches bleues
Tineut César	Employé de Commerce	3	-	Rue T. Boué
Tonelli Amilcar	Horloger	3	2	Rd de Gaulle

9.a



9.a

Liste Additive des Contribuables redevables de la
Taxe de Prestation et de la taxe sur les Chiens. (Année 1950)

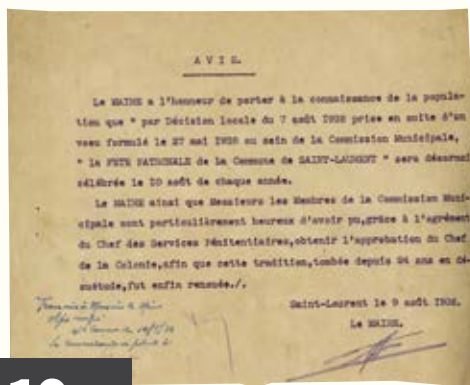
Noms et Prénoms des Contribuables	Profession	Prestation Nombre de Journées	Taxe sur chiens	Adresses
Durand Henri	Capitaine Armée du Salut	3	3	Route de St-Louis
Aurélie Stéphan	Employé de Com- merce	3	2	Rue Simon prolongé
Allen Roland	Journalier	3	-	Rue L.C. Chanfon
Alphonse Félix	Employé Trésor	3	-	Rue Tourtet
André Georges	Maçon	3	-	Rue Guynemer
Bellanger Raymond	Mécanicien	3	-	Rue V. Hugo
Bertrand Lucien	Mécanicien	3	-	Rue Guynemer
Bonnamour Fernand	Employé SEMI	3	-	Saint-Laurent
Brown René	Employé Commerce	3	-	Rue F. Eboué
Chong A Long Fernand	-1°-	3	-	Rue Scheelcher
Chin A Sen	Epicier	3	-	Village Chinois
Coutard Edouard	Mécanicien	3	-	Rue F. Eboué
De Neef Claude	Commis des Doua- Commerçant nes	3	-	Saint-Laurent Rue L.C. Chanfon
Ho Sack Wa	Employé Commerce	3	-	
Lawrence Victor	Journalier	3	-	Saint-Laurent
Dinal Joseph	Restaurateur	3	-	Boulevard de Gaulle
Fiol Françoise	Employé SEMI	3	-	Rue Nouvelle
Foye Joseph	Journalier	3	-	Village Chinois
Ho A Kwie Mathieu	facteur	3	-	Rue J.J. Rousseau
Jurnary Gastan	Employé Ponts et chaussées	3	-	Rue J.J. Rousseau
Layne Omer	Employé électri- cité	3	-	-1°-
Lojal Octave	Employé de com- merce	3	-	-1°-
Long René	Journalier Voi- rie	3	-	Saint-Laurent
Macé Léon	Bijoutier	3	-	Rue V. Hugo
Marie-Anne Mirabeau	Journalier	3	-	Saint-Laurent
Meffre Emile	-1°-	3	-	-1°-
Mohamed ben Oudag	-1°-	3	-	-1°-
Moulinépitché Joseph	Garçon de café	3	-	Rue V. Hugo
Moulinépitché	Pêcheur	3	2	Rue Marceau
N°Guyen Van danh Joseph				
N°Guyen Van danh George	Bijoutier	3	-	Rue Marceau
Noko Frédéric	Retraité	3	-	Rue Simon
Noko Séverin	Infirmier	3	-	Rue Simon
Piès Bernardin	Marchand de charbon	3	-	Saint-Laurent
Roucouly Albin	Marchand de poissons	3	-	Rue Guynemer
Ehébyne Ulysse	Retraité	3	-	Roche bleue
Tinaut Désiré	Employé de Com- merce	3	-	Rue F. Eboué
Tonelli Amilcar	Horloger	3	2	Bd de Gaulle

TRANSFORMATION DE LA COMMUNE PÉNITENTIAIRE EN COMMUNE DE PLEIN EXERCICE | 1949 - 1950



Ville de
Saint-Laurent du Maroni
1949 - 2019

À l'occasion des 70 ans de la commune, découvrez les documents d'archives sur la transformation de la commune pénitentiaire en commune de plein exercice | 1949 - 1950



► La fête patronale, qui fut un temps célébrée en mars, est depuis 1938 célébrée le 10 août.

10. a



10. b

10 : 1938, 1949, 1950 : Carnaval, fête nationale et communale

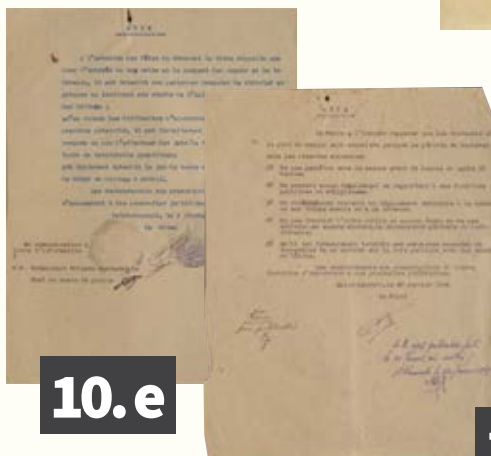


10. c



► Nous pouvons ici comparer les programmes de la fête nationale de 1948 et de 1950. Les indigents (personnes reconnues sans ressources par une enquête de police préalable) étaient nourris ce jour-là. Le reste de l'année, la commune leur versait une boule de pain quotidienne,

10. d



10. e

10. f

► Ces deux avis municipaux pour le carnaval de 1949 précisent entre autre que le jet de farine n'est pas toléré (« gaspillage intolérable »). Le maire en janvier 1949 est Charles TINGUIER.

10.a

323

A V I S.

Le MAIRE a l'honneur de porter à la connaissance de la population que " par Décision locale du 7 août 1938 prise en suite d'un voeu formulé le 27 mai 1938 au sein de la Commission Municipale, " la FETE PATRONALE de la Commune de SAINT-LAURENT " sera désormais célébrée le 10 août de chaque année.

Le MAIRE ainsi que Messieurs les Membres de la Commission Municipale sont particulièrement heureux d'avoir pu, grâce à l'agrément du Chef des Services Pénitentiaires, obtenir l'approbation du Chef de la Colonie, afin que cette tradition, tombée depuis 24 ans en désuétude, fut enfin renouvelée./.

Saint-Laurent le 9 août 1938.

Le MAIRE.

*Transmis à Monsieur le Maire
Objet rempli
St-Laurent le 12/8/38
Le Commissaire de police L.*

Brient



10. b

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

PROGRAMME
de la Fête Patronale de la Commune de Saint-Laurent

XXXXXXXXXX MARDI 9 AOUT 1949 XXXXXXXXXXXXXXX

à 17 heures " Ouverture de la Fête " - Salve d'Artillerie -

-MERCREDI 10 AOUT 1949-

à 7 h 30 "Au parc de la Voirie "Distribution de secours aux Indigents"

à 8 heures " MESSE OFFICIELLE "

à 9 h 30 " A l'Appontement Administratif " "Tir aux Canards"
(fusiles de guerre ou de chasse (à balles)

A 15 heures "Au Stade Municipal"

Course à pieds (100 m.) 1er prix 250 Frs.- 26 prix 100 Frs

Course à pieds (200 m.) 1er prix 150 Frs -26 prix 100 Frs

Jeux divers 1.500 francs de prix

1er prix 700 Frs

Course à bicyclettes (Juniors - moins 14 ans)

26 prix 400 Frs

1er prix 2.000 Frs

Course à bicyclettes (Seniors)

26 prix 1000 Frs

Course à ânes. 1er prix 300 Frs -

26 prix 200 Frs.

Remise de Médailles de l'Education physique et des Sports.

A 21 heures "A La MAIRIE" Bal public "gratuit" -Buffet Payant-

La clôture de la fête est fixée au 16 Août 1949 à 6 heures.-

Des places seront louées au marché et à ses abords pour le débit des rafraîchissements et l'installation des tables.-

Les cafés et les bals publics ont la permission des nuits des 9 et 10 Août 1949.

Le Comité: Marcarel - Fournier r.- Sorps - Tinaut - Long R.-

De Chicourt.-

Le Président

Jules HARMOIS.

Vu: Le Maire
SANKALE.

Approuvé
Le Chef des S.P.C.
H.DEYZAC.

COMMUNE
DU
MARONI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté. - Égalité. - Fraternité.

FÊTE NATIONALE
DU 14 JUILLET 1948
PROGRAMME

MARDI

A 17 H. " Ouverture de la Fête " SALVE d'ARTILLERIE

A 20 H. *Retraite aux Flambeaux*

MERCREDI 14 JUILLET

De 7 H. 30 à 8 Heures " AU PARC de la VOIRIE "

(Distribution de Secours aux Indigents)

A 8 H. Au Square Général De GAULLE " SALUT aux COULEURS "

— A L'Appontement Administratif —

A 8 H. 30. CONCOURS DE PÊCHE — Durée Une heure —

Le plus gros poisson	250 frs.
Le plus grand nombre	150 frs.
Le plus petit poisson	100 frs.

A 10 H. MAT DE BEAUPRÉ - 20 Prix de 25 frs.

A 16 H. AU STADE MUNICIPAL MATCH de FOOT BALL.

Prix offert 40.00 francs

A 11 heures du match :

COURSE à PIEDS (200 mètres)	1 ^{er} Prix 100 francs
	2 ^m e Prix 50 francs

COURSE à PIEDS (100 mètres) pour enfants de moins de 13 ans.

1^{er} Prix 100 francs - 2^me Prix 50 francs.

A 21 H. " A LA MAIRIE " BAL PUBLIC gratuit

Offert par la Municipalité (Buffet payant)

Les Cafés et les Bals publics ont la permission des nuits des 13 et 14 Juillet 1948.

Cloture de la Fête 15 Juillet 1948 à 6 heures.

Le Comité : Lemoine - Barcarel - Berger - De Gibeourt - Lepelletier - Beaufond - Long.

et soumis à l'approbation de Monsieur le Chef des S.P.C.

Le Maire
DEYZAG

Approuvé :
Le Chef des S. P. C.
GUILLAUME

10.c

10.d

République Française
Liberté- Egalité- Fraternité

PROGRAMME de la FETE NATIONALE du 14 JUILLET 1950

Judi 13 Juillet

à 17 heures - Ouverture de la Fête - Salve d'Artillerie -
- Sonneries de cloche -

Vendredi 14 Juillet

à 7 heures 30 - Distribution de Secours aux indigents -
- au Parc de la Voirie -

à 8 heures - Au Square Général de Gaulle - "Salut aux Couleurs"
- Dépôt de Gerbes au Monument de la République -
- Chant de la Marseillaise par les enfants des Ecoles -
- (réunion devant-la-Mairie)-

à 8 heures 30 - A l'Appontement Administratif -

-Course de Pirogues - Boschs et Indiens -
-(1er prix:1.200 frs - 2ème prix 800 frs)-

à 9 heures - Tir aux canards - fusils à balle -

à 16 heures - Au Stade Municipal - Course de bicyclette -
(10 tours de piste - 4 coureurs au moins -)
1er Prix : 1.000 frs - 2ème 500 frs et 500 Frs de prime à
répartir à raison de 100 frs tous les deux tours -
(Les primes particulières seront acceptées)

- Jeux divers - 2.500 francs de prix -

à 21 heures - " à la Mairie " - Bal Public - Offert par la
Municipalité - Entrée gratuite - Buffet payant -

- Samedi 15 Juillet -

à 18 heures - A la Mairie - " Match de Ping Pong " -

- Dimanche 16 Juillet -

à 16 heures - Au Stade Municipal - Match de FOOT BALL -
(Une prime de 2.000 frs est offerte par la Municipalité)

Les cafés et les bals publics ont la permission des nuits des
13 - 14 et 15 et 16 Juillet.

L'autorisation payante d'installer des tables au marché et à
ses abords pour la vente des rafraîchissements est autorisée pour
la durée de la Fête dont la clôture est fixée au 16 Juillet à 24
heures.

Le Comité:

Le Président - Réaux -

Membres : Azur - Barcarel - Ceman - Gardès - Garré - Joseph-
Caquant - Klock - Long - Royer - Saleg - Tarcy.

P. Le Maire absent, l'Adjoint
O. ARDIN

10.e

A V I S

A l'occasion des Fêtes du Carnaval le Maire rappelle que dans l'intérêt du bon ordre et du respect des moeurs et de la décence, il est interdit aux personnes masquées de circuler en groupes ou isolément aux abords de l'Eglise pendant les heures des Offices ;
qu'en raison des difficultés d'approvisionnement en denrées de première nécessité, il est formellement interdit à toute personne masquée ou non d'effectuer des jets de farine. Cet acte constituant un intolérable gaspillage;
Est également interdit le jet de toute autre matière susceptible de créer un dommage à autrui.

Les contrevenants aux prescriptions ci-dessus énumérées s'exposeront à des poursuites judiciaires ./.

Saint-Laurent, le 3 Janvier 1949

Le Maire

En communication à
titre d'information
à

M.M. Commandant Brigade Gendarmerie

Chef de poste de police



10.f

A V I S

Le Maire a l'honneur rappeler que les travestis et le port du masque sont autorisés pendant la période du Carnaval sous les réserves suivantes:

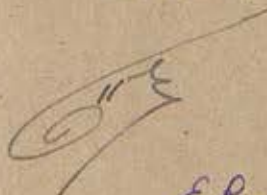
- 1° Ne pas paraître sous le masque avant 15 heures et après 18 heures.
- 2° Ne prendre aucun déguisement se rapportant à des fonctions publiques ou religieuses.
- 3° Ne revêtir aucun travesti ou déguisement contraire à la morale ou aux bonnes moeurs et à la décence.
- 4° Ne pas troubler l'ordre public en aucune façon et ne pas entraver, en aucune manière, la circulation générale ou individuelle.
- 5° Qu'il est formellement interdit aux personnes masquées ou travesties de se montrer sur la voie publique avec des armes ou bâtons.

Les contrevenants aux prescriptions ci dessus énumérées s'exposeront à des poursuites judiciaires.

Saint-Laurent, le 20 Janvier 1949

Le Maire

Vain
pour publication
B
7



E. R. après publication faite
le 21 Janvier, au matin
Saint-Laurent, le 22 Janvier 1949
HEP
H